

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIÉ-DES-VOGES
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH)

ANNEXE - SDIS
REMOMEIX EST



- LIMITES COMMUNALES
- Bouche d'Incendie (BI)
- Citerne (aérienne ou enterrée)
- Citerne souple autoportante
- Point d'eau naturel non-pérenne
- Point d'eau naturel pérenne
- Poteau d'Incendie (PI)
- Poteau d'Incendie supprimé
- Puisard
- Réserve à ciel ouvert

